

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

**AVIS PUBLIC**

**Entrée en vigueur du Règlement numéro 1241**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 30 août 2021, le Règlement numéro 1241 concernant les animaux.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE le règlement numéro 1241 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce trente et unième jour du mois d'août deux mille vingt et un.

La greffière,



Karine Simard, avocate